

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 185

présenté par
M. Pupponi et Mme Le Loch
à l'amendement n° 150 de Mme Erhel

ARTICLE 4

I. – Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« au sein desquels une zone d'accès sans fil à internet est proposée au public ».

II. – En conséquence, compléter l'alinéa 4 par les mots :

« à internet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à assurer la cohérence rédactionnelle de l'amendement n° 150.